



ALTERNATIVES CITOYENNES

Bimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo
Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / www.pcpa-congo.org
Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : bajeanfelix@gmail.com

Le contenu de ce journal ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Gouvernement congolais, du Ministère français des Affaires étrangères et européennes et de l'Union européenne .

NUMERO 004 - Avril - Juin 2010

Gratuit

50 ans d'indépendance du Congo

Quel bilan pour la société civile?

(PP.11-12)

Phase « vraie grandeur »

La concertation, cheval de bataille de la phase 2



(P.3)

www.pcpa-congo.org



Assemblée plénière

La semaine décisive du PCPA Congo



(P.2)

Des projets de développement Pour les Plateaux, année 2010

(P.5)

COMMUNIQUER C'EST CRÉER LE DIALOGUE CHAQUE JOUR

Assemblée plénière, Comité de pilotage

La semaine décisive du PCPA Congo

Le Programme Concerté Pluri-Acteurs s'est trouvé à la croisée des chemins, la semaine du 7 au 13 juin 2010. En effet, il a tenu du 9 au 10 juin sa huitième session du Comité de pilotage, du 11 au 12 sa deuxième Assemblée plénière, le 13, sa neuvième session du comité de pilotage, à Brazzaville. Ils étaient 97 acteurs de la société civile de France et du Congo à prendre part à l'Assemblée plénière, pour examiner le bilan détaillé de la phase pilote et poser les bases d'une nouvelle phase de trois ans.

Les membres du Comité de pilotage et de l'Assemblée plénière du Congo et de France ont pris des options importantes pour la suite du PCPA qui entre dans sa deuxième phase, après une phase pilote de deux ans (mai 2008 – juin 2010).

Le Comité de pilotage, mis en place lors de l'Assemblée plénière de mai 2008, a fait le bilan du programme, afin de mieux entrer dans la deuxième phase, dite de « Vraie grandeur ».

L'Assemblée plénière, la deuxième du genre, a marqué la clôture de la phase pilote et le démarrage de la seconde phase du PCPA-Congo, qui durera trois ans (juillet 2010 – juin 2013).

Cette assemblée plénière a prouvé, une fois de plus, le niveau élevé de gouvernance démocratique dont fait preuve le PCPA.

Les délégués ont examiné le bilan technique et financier de la phase pilote. Ils ont adopté un règlement intérieur du PCPA-Congo révisé, avant de valider le projet d'un référentiel de bonnes pratiques associatives.

A l'instar de tout programme, le PCPA-Congo a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours, dont les conclusions ont été soumises à cette Assemblée Plénière. Dans ce même esprit, l'As-

semblée Plénière s'est prononcée sur les grandes orientations de la seconde phase du Programme, dont l'un des points forts porte sur la concertation, en particulier avec les Pouvoirs publics.

Cette réunion a aussi été l'occasion d'accueillir des

il nous reviendra, à tous, de renforcer les initiatives individuelles et collectives, d'ouvrir de nouvelles coopérations entre partenaires congolais et, aussi, avec des partenaires français, de promouvoir la mise en réseaux.

Nous devons porter le défi

important succès.

Pour le Ministre des Affaires étrangères qui a été porteur de ce projet, avec le Comité Français pour la Solidarité Internationale, le Programme Congo est assez exemplaire.

Le Programme Congo était,

je dirai, le défi le plus impor-

tant, compte tenu de

l'enjeu qui était le nô-

tre, au départ, il y a

trois ans. Ce pro-

gramme amène des

coopérations en ma-

tière de décentralisa-

tion qui font intervenir

des partenaires fran-

çais et congolais, tous

au niveau local. Nous

nous en réjouissons

». La France poursuit

son engagement au-

tour de ce program-

me. Et les réformes

intervenues au sein

du Ministère Français

des Affaires Etrangères et

Européennes n'altèrent pas

cette volonté.

Jean-François Valette, a

poursuivi : « étant entendu,

du fait d'une réforme qui

concerne l'organisation de la

coopération France, le por-

teur financier du projet

PCPA ne sera plus, à comp-

ter de maintenant, le Minis-

tère des Affaires Etrangères,

mais ce sera l'Agence Fran-

çaise de Développement.

Cela ne change rien au fi-

nancement du projet ».

Madame Emilienne Raoul, Ministre des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité, qui a patronné la cérémonie d'ouverture de l'Assemblée plénière, a rappelé les grands enjeux de ce programme évoqués lors de l'atelier préparatoire à Paris. Elle a, ensuite, « invité les différents responsables du PCPA à œuvrer sans relâche pour la qualification et la professionnalisation des différents acteurs de la société civile ».

« En tant qu'acteur associatif, j'ai également eu l'occasion de constater quelques lacunes de nos associations et ONG : actions souvent non inscrites dans la durée, choix des interventions parfois mal ciblé, manque de concertation avec les Pouvoirs publics. Certains ont parfois tendance à opposer action gouvernementale et action non gouvernementale, ou encore à présenter les ministères et les organisations de la société civile comme des concurrents. Le PCPA entend, justement, nous aider à corriger ces travers, à évaluer, à nous améliorer, en un mot, à devenir des acteurs du développement de notre pays. C'est une opportunité, à nous de la saisir », a-t-elle affirmé.

Guy Blaise SEYDOUX



Une vue partielle des participants

délégués d'Algérie, du Maroc et de Guinée, qui ont présenté le PCPA de leur pays.

L'Assemblée Plénière est assimilable à l'assemblée générale d'une organisation. Donc, il s'agit d'une instance de décisions, et à ce titre, l'Assemblée de Brazzaville a élu onze membres du nouveau Comité de pilotage dont un membre des Collectivités locales du Congo (Conseil départemental de la Sangha).

« Dans la phase qui s'ouvre,

de la concertation pour la co-production du service public et pour le respect du droit », a dit Jean Louis Vielajus, Délégué général du Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI).

Le résultat auquel est parvenu le PCPA donne beaucoup de satisfaction.

Jean-François Valette, Ambassadeur de France au Congo, a indiqué : « nous sommes heureux de voir qu'au bout de deux ans, le Programme a connu un très

Comité de pilotage

Albanne NDZABA KONGO, élue Référent Inter - PCPA

Secrétaire générale de l'Association Secours Alimentaire (ASA), basée à Dolisie (Niari), Albanne NDZABA KONGO, est le nouveau Référent Inter - PCPA du Congo, pour un an. (Nous y reviendrons dans notre prochaine édition).

Phase 2 du PCPA**Une cinquantaine de projets à financer, en trois ans**

La nouvelle phase du Programme concerté Pluri-Acteurs du Congo démarre en juillet 2010 et s'achève en juin 2013. Pendant ces trois ans, le Programme bénéficie de l'élargissement des zones d'intervention aux départements de Brazzaville, Niari, Plateaux, Pointe-Noire, Sangha. Une assemblée plénière intermédiaire est prévue à la fin 2011 ou au début 2012. Le bilan final interviendra en juin 2013.

Un accent sera mis sur la concertation (niveau local et national, entre OSC, et entre les OSC et les pouvoirs publics).

Le PCPA Congo aura également à : accompagner les initiatives soutenues pour une qualité accrue ; promouvoir le « Référentiel de bonnes pratiques » pour la qualité de la vie associative ; favoriser la



Delphine ARNOULD (Chargée du PCPA Congo au CFSI) à l'atelier de poterie d'ENCREDE (Mafouta - Brazzaville)

participation des membres de l'Assemblée Plénière aux activités et travaux du programme ; et à préparer la pérennisation des acquis du programme.

De 19 projets financés pendant la phase pilote, le Fonds d'appui aux projets financera 50 dans la deuxième phase. Toujours dans le cadre du financement de projets, la phase 2 va réexaminer les 3 types d'initiatives soutenues (pertinence), et réviser les procédures d'instruction et de sélection pour une meilleure transparence.

Dans le cadre de l'organisation, il sera question de : poursuite et consolidation des activités existantes ; décentralisation de la cellule exécutive sur les territoires concernés par le programme ; de faire de telle sorte que le Comité de pilotage renforce son rôle stratégique et cherche les voies de pérennisation des acquis.

Les avancées du programme feront l'objet de restitutions régulières aux membres. Dans un autre angle, les compétences des membres de l'Assemblée plénière seront mobilisées dans les commissions de travail.

Phase « vraie grandeur »**La concertation, cheval de bataille de la phase 2**

L'objectif du Programme étant l'émergence d'une société civile organisée et en capacité de proposer un dialogue constructif aux pouvoirs publics. La concertation, entre les Organisations de la société civile (OSC), et avec les pouvoirs publics, a ainsi été au centre des débats. Il a été, donc, recommandé d'en faire le cheval de bataille de la deuxième phase du PCPA. La faiblesse, sinon l'absence, de ce type de concertation a été évoquée par les membres de l'assemblée plénière.

Que procure la concertation?

L'un des gains de la concertation, selon l'assemblée plénière, est de chercher à mieux se connaître, d'harmoniser les démarches, de partager les expériences, d'avoir une vision commune de la vie associative et de créer une force de propositions pour combler le vide et les lacunes juridiques. Car la concertation permet d'améliorer les programmes éditoriaux, atteindre une complémentarité et créer une synergie entre les partenaires. La concertation est un facteur de mobilisation des pouvoirs publics et des fonds. Elle favorise l'apprentissage de la culture associative et du métier, et la mutualisation des pratiques.

La concertation doit faire obtenir des inscriptions sur les lignes budgétaires des pouvoirs publics. Elle doit s'étendre aussi au secteur privé.

La nécessité d'établir la concertation entre les pouvoirs publics et les OSC est ressentie par tous, mais il y a un déficit de communication. L'exemple du département du Niari sur l'agropastorale le prouve. Pour concrétiser cette volonté, il va falloir tenir compte des prémisses de dialogue qui existe à l'intérieur du pays avec les collectivités locales, par exemple. Dans la phase pilote, il y a eu une amorce de concertation avec les projets financés par le Fonds d'appui aux projets.

C'est le cas de la Concertation Nationale des Organisations Paysannes (CNOP), sur la proposition de loi d'orientation agricole, avec le Ministère de l'Agriculture, du Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants de la Rue (REIPER) avec le Ministère des Affaires sociales, de l'Association Secours Alimentaire (ASA), dans le cadre de l'assainissement à Dolisie (Niari) avec la Mairie de la locali-

re de l'Economie forestière, et dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida, notamment, avec le Conseil National de Lutte contre le VIH/Sida (CNLS).

La nécessité d'un cadre de concertation

Face à la méfiance des Organisations de la société civile à travailler ensemble, les négociations et médiations qui se font sans associer les bénéficiaires, la méconnaissance du travail

de chaque association, du rôle des uns et autres dans la construction de la société civile, et le manque de stratégie dynamique, l'insuffisance d'occasions d'échanges et de pratiques entre OSC. Tout cela incite les participants à privilégier la concertation. L'élaboration d'une charte entre les pouvoirs publics et les OSC serait la solution. Ce qui poussera les pouvoirs publics à s'impliquer dans la réalisation des projets.

En effet, les pouvoirs publics constituent un le-

vier important comme source de financement et garant des pouvoirs régionaux, afin que les OSC servent de relais dans la stratégie de réduction de la pauvreté.

Alain Francis MBEMBA



té, du Comité Paritaire Santé à l'école, sur la santé à l'école, avec le Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire.

Il y a aussi l'expérience dans la gestion des forêts entre les OSC et le Ministère-

Réunions de concertation départementale et d'information citoyenne

Le Programme Concerté Pluri Acteurs a organisé, courant mars et avril 2010, une série des réunions qui s'inscrivent dans le cadre de la concertation avec les OSC des localités dans lesquels ce programme œuvre (Brazzaville, Ouesso, Pointe-Noire, Dolisie), plus Djambala dans les Plateaux. Avril et mai ont été aussi mis à profit par le PCPA pour tenir des réunions d'information citoyennes avec les collectivités territoriales décentralisées.

Informers les organisations du PCPA de la phase pilote, de l'évaluation intermédiaire à mi-parcours et préparer l'assemblée plénière

La tenue des réunions de concertation qui sont intervenues, au terme de la phase pilote du programme, est une recommandation de la septième session du comité de pilotage de février 2010, à Brazzaville. Ces rencontres se sont déroulées suite à une mission préparatoire réalisée par Daniel Neu (consultant du GRET). « *Le rappel des grandes lignes du PCPA, le rappel des objectifs de la phase pilote, le bilan de la phase pilote, la synthèse provisoire de l'évaluation intermédiaire, les décisions de la septième session du comité de pilotage* », ce sont les thèmes qui ont été débattus à ces rencontres.

L'objectif des réunions de concertation départementales était d'informer les Organisations de la Société Civile membres du PCPA de la mise en œuvre des activités du Programme, demander les avis des OSC membres du PCPA sur la mise en œuvre des activités, se prononcer sur la synthèse de la restitution provisoire de l'évaluation à mi-parcours de la première phase du PCPA, informer les OSC membres sur les décisions du Copil 7 du mois de février 2010.

Leçons à tirer de ces réunions de concertation départementales

Plusieurs leçons peuvent

être tirées de ce premier exercice de concertation départementale :

l'amorce d'une dynamique collective dans laquelle les représentants des OSC ont pu, tous ensemble, au sein d'une même localité, échanger et discuter sur le bilan du programme et des améliorations à apporter ; les OSC ont beaucoup participé, bien qu'elles ne soient pas préparées à ce type d'exercice, notamment, concernant les améliorations à apporter pour la phase II.

Des réunions d'information pour la concertation entre OSC et pouvoirs publics

Plusieurs projets soumis au Fonds d'Appui Projets (FAP), en 2009, ont montré la nécessité de concertation entre les Organisations de la Société Civile et les pouvoirs publics, pour lutter contre la pauvreté.

Lors de l'étude préalable du programme Concerté Pluri Acteurs PCPA Congo, il avait été identifié et établi que l'organisation de réunions d'information et de rencontres, largement ouvertes aux membres des OSC, sur des thèmes d'intérêt général comme dans le Programme Dialogue Citoyen (PDC), était un succès. Pour répondre à ces nécessités, le PCPA a estimé qu'il était utile d'organiser des réunions d'information citoyennes avec les collectivités territoriales décentralisées. Les objectifs des réunions d'informations citoyennes étaient d'aider les OSC à connaître le rôle,

la compétence, la composition et l'objet du conseil départemental ; de sensibiliser les membres des OSC sur leur interlocuteur, au sein de cette institution ; sensibiliser les OSC sur les opportunités offertes à travers le conseil départemental ; donner la possibilité au conseil départemental de se rapprocher des popula-

mental, pour animer cette réunion, a porté, en accord avec la Cellule Exécutive, sur 4 points.

De l'objet, de la composition, du rôle et des compétences du Conseil départemental

Il s'est référé aux textes de lois existants, notamment la loi N°7-2003 du 6 février

été désigné par le Président du conseil.

Des priorités thématiques ou axes de travail du Conseil départemental du Niari

Le conseil du Niari a élaboré et adopté un plan quinquennal de l'aménagement du territoire et de développement local 2008-2013.



Olga KABANABANDZA (Coordonnatrice du PCPA Congo) s'adressant aux participants lors de la réunion à Djambala

Des opportunités offertes de partenariat entre la société civile et le Conseil départemental :

Du plan quinquennal élaboré et adopté, il a été proposé à la société civile les domaines suivants de partenariat avec le conseil : la réhabilitation des infrastructures scolaires, sanitaires et hydrauliques, la promotion des actions économiques, l'organisation des journées culturelles et sportives,

l'organisation de la foire agropastorale, la mise en œuvre des partenariats avec les acteurs des autres collectivités et ONG.

Des leçons à tirer

Travailler avec les pouvoirs publics demande de la patience, les réflexes, ne sont pas les mêmes. Le fait de ne pas avoir l'habitude de travailler ensemble fait que les parties en présence sont prudentes. Le partenariat est à construire, pour une meilleure collaboration dans la lutte contre la pauvreté.

Alain Francis MBEMBA

Des projets de développement pour les Plateaux, année 2010

Projets d'intérêt général :

Achat d'un véhicule de liaison de marque Toyota pick up 4x4, double cabine : **30 000 000FCFA** ; Renouvellement de l'équipement technique de l'atelier de menuiserie de Ngoulayo et concession : **32 664 835FCFA** .

Projets spécifiques aux districts

Infrastructures scolaires

Construction du CEG d'Akou (Lékana) : **63 726 235FCFA** ; Réhabilitation du CEG d'Abala : **60 002 579FCFA** ; Construction de trois salles de classe, d'un bloc administratif et des latrines, à Ekassa (Allembé) : **57 794 079FCFA** ; Construction de trois salles de classe, d'un bloc administratif et des latrines, à Kiallé (Djambala) : **56 294 079FCFA** ; Construction de trois salles de classe, d'un bloc administratif et des latrines, à Ingouoni Moké (Mbon) : **56 294 079FCFA** ; Construction de trois salles de classe, d'un bloc administratif et des latrines, à Ossangui (Allembé) : **56 794 079FCFA** ; Construction de trois salles de classe, d'un bloc administratif et des latrines, à l'école primaire d'Ossélé (Abala) : **56 294 079FCFA** ; Construction d'un centre préscolaire, d'un bloc administratif et des latrines, à Makotimpoko : **54 000 000FCFA** ; Construction d'une école primaire, d'un bloc administratif et des latrines, à Etsouali (Ngo) : **56 294 079FCFA** ; Construction d'un centre préscolaire, d'un bloc administratif et des latrines, à Lékana centre : **50 750 000FCFA** ; Réhabilitation du centre préscolaire, d'un bloc administratif et des latrines, à Djambala : **45 000 000FCFA** ; Construction de trois salles de classe, d'un bloc administratif et des latrines, au CEG de Mobanda (Makotimpoko) : **65 726 235FCFA** ; Construction de l'inspection de l'enseignement primaire de Ngo : **42 000 000FCFA**.

Infrastructures sanitaires

Construction du logement du médecin, à Mpouya : **42 000 000FCFA** ; Construction du logement du médecin, à Mbon : **47 000 000FCFA** ; Construction du logement du médecin, à Ongogni : **42 000 000FCFA**.

Infrastructures routières et dessertes navigables

Construction d'un ouvrage de franchissement, à Allembé : **35 000 000FCFA**.

Marchés

Construction du marché de Mpouya : **70 251 108FCFA** ; Construction du marché de Lessanga (Ongogni) : **60 000 000FCFA** ; Construction du marché d'Ollombo : **231 778 103FCFA**.

Équipement des établissements scolaires et préscolaires : **51 704 832FCFA**.

Approvisionnement en eau potable

Réhabilitation d'un forage à Béné (Gamboma) : **20 000 000FCFA**.

Frais d'études, suivi et évaluation des projets : **116 631 599FCFA**.

Signature des projets éligibles au contrat Etat-Départements – 2010

Près de 20 milliards de FCFA, pour moderniser la vie dans 11 départements

Depuis le 23 avril 2010, les présidents des Conseils départementaux de onze départements sur douze du Congo ont signé, dans les locaux du ministère du plan, les listes des projets éligibles au contrat Etat-Départements. Par conséquent, chacun d'eux a droit, pour concrétiser ses projets, à un financement de 1 milliard 800 millions de FCFA, soit un total d'environ 20 milliards de FCFA. C'est Josué Rodrigue NGOUONIMBA, Ministre délégué à l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration qui a signé, au nom du Gouvernement, avec les Présidents des Conseils départementaux.

Le but visé par l'Etat est la mise en œuvre de sa politique de décentralisation, qui consiste à développer l'arrière-pays, par le biais des collectivités locales, en les dotant de moyens financiers. Les projets retenus se rapportent aux infrastructures de base à construire ou à réhabiliter dans divers secteurs, notamment l'Education, la Santé, les Transports, le Tourisme et Loisirs, le Sport, etc. « Les projets ainsi acceptés, constituent de véritables opérations d'aménagement pour la modernisation de notre pays. C'est, ici, l'occasion

L'amélioration des conditions de vie tant attendue

Il est à noter, qu'au Congo, les populations de l'hinterland exigent, aujourd'hui, une plus forte amélioration de leurs conditions de vie, plus d'emplois décents, de meilleurs établissements scolaires et sanitaires, plus de sécurité sur tous les plans (sécurité alimentaire et sécurité civile). La tâche s'annonce donc ardue pour les onze conseils départementaux.

En guise de rappel, c'est en 2005 que le Gouvernement congolais a décidé de mettre au point des outils financiers

Les Présidents des Conseils départementaux avaient procédé, le 29 mai 2009, à Djambala (Département des Plateaux), à la signature du contrat Etat-Départements qui avait permis aux élus locaux d'obtenir la première tranche de l'enveloppe prévue pour chaque département, excepté le département de Pointe-Noire, soit 300 millions de FCFA par département, mais payés en dents de scie.

La deuxième tranche, celle qui est consécutive à la signature des projets, intervenue le 23 avril 2010, a été beaucoup plus importante que la première et plus louable. Selon le Président du Conseil départemental de la Cuvette Ouest, Richard EYENI, « c'est pour la première fois que le Gouvernement a débloqué, en une seule fois, l'enveloppe allouée aux départements. Auparavant, les départements ne recevaient pas entièrement cette dotation. Depuis 2010, nous consta-



Les présidents des Conseils départementaux avec le Ministre NGOUONIMBA (4^e premier rang de la gauche vers la droite)

d'exprimer notre satisfaction sur les choix pertinents effectués. Notamment, en ce qu'ils adhèrent à la vision globale du Gouvernement, exprimée dans le DSRP (Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté), dans le SNAT (Schéma national d'Aménagement du Territoire) », a fait observer le Ministre Josué Rodrigue NGOUONIMBA.

destinés à apporter des réponses concrètes aux problèmes d'équipement et de développement soulevés par les citoyens. Et, pour permettre à l'ensemble des autorités décentralisées de disposer de ces outils financiers, le Ministre d'Etat, Coordonnateur du Pôle Economique, le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministre des Finances et

tons des changements positifs, car la dotation est désormais mensualisée ». A noter que le département de Brazzaville n'était pas concerné par la deuxième tranche, parce qu'il bénéficie de la municipalisation accélérée, à trois reprises (2008, 2009 et 2010).

Bazin MBOUNGOU.

Roger Bouka Owoko, nouveau secrétaire général Afrique de la FIDH

« Les nouvelles fonctions vont nous permettre d'avoir une ouverture sur toutes les questions des droits de l'Homme »

Elu secrétaire général de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) lors du récent congrès tenu du 8 au 10 mai 2010 en Arménie, Roger Bouka Owoko, actuel directeur exécutif de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) à désormais la lourde charge de gérer la FIDH, zone Afrique. Pour savoir sa vision et les missions assignées à cette fonction, la rédaction du bimestriel « Alternatives Citoyennes » l'a rencontré. Sans langue de bois, il a répondu à nos préoccupations.

Quelles sont les missions dévolues au secrétaire général de la Fédération internationale des ligues de droit de l'Homme ?

En tant que secrétaire général, nous avons la mission de la gestion au quotidien de la Fédération internationale des ligues de droits de l'Homme. Le siège étant à Paris, le secrétariat international est basé, aussi, à Paris, ce sont des techniciens qui travaillent au quotidien ; et nous sommes des politiques qui suivent la gestion et donnent des orientations par mois et nous avons des réunions, au moins une fois le mois, au siège à Paris. En un mot, notre mission c'est la gestion de la FIDH au quotidien.

D'aucuns s'interrogent sur le lieu de travail de M. Roger Bouka devenu secrétaire général de la FIDH pour l'Afrique. Que répondez-vous ?

Je m'appuie sur le Bureau Afrique, qui est également à

Paris, et un Bureau décentralisé, à Nairobi (Kenya), et le lieu de travail est à Paris, mais je suis résident à Brazzaville.

Mais, aujourd'hui, avec les nouvelles technologies, on n'a pas besoin d'être sur place, pour travailler, puisqu'on peut le faire par internet, au téléphone. Donc, mon lieu de travail est basé à Paris, et je vais,

au temps opportun, travailler et revenir.

Est-ce qu'il n'y a pas incompatibilité entre vos nouvelles fonctions et celles de directeur exécutif de l'Observatoire Congolais

des Droits de l'Homme ? Au contraire, c'est très complémentaire, dans la mesure où il faut, d'abord, être membre d'une organisation de défense des droits de



Roger BOUKA OWOKO

l'Homme, selon le principe de la déclaration universelle des droits de l'Homme, et être une organisation affiliée à la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme.

Et, c'est parce que votre or-

ganisation est affiliée que vous pouvez être candidat à un poste électif.

Et, en plus, l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) est une équipe, ce n'est pas une personne, et donc, pour moi, c'est complémentaire et ça nous permet d'avoir une ouverture sur toutes les questions des droits de l'homme, en Afrique, et il n'y a pas vraiment de souci à se faire.

Cinquante ans après les indépendances, la question du non-respect des droits de l'Homme se pose toujours avec acuité, dans les Etats africains. Quel commentaire cette situation vous suggère-t-elle ?

Il faut dire qu'après cinquante ans d'accession à la souveraineté nationale, nos pays sont toujours des nains démocratiques et on a beaucoup de problèmes, en ce qui concerne même les droits fondamentaux, les droits les plus élémentaires : l'accès à l'eau et à l'électrici-

té, les problèmes relatifs à la santé, à l'éducation et à l'emploi.

Et, il va de soi, que lorsqu'on se retrouve avec un niveau de déficit aussi important et que la question du respect des droits de l'Homme ne peut pas être une préoccupation majeure de l'homme politique, parce que, les priorités sont ailleurs, alors qu'il s'agit de construire des Etats modernes, des Etats de droit, où il fait bon vivre, où personne n'est au-dessus de la loi. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

On est toujours entrain de tapiner et la question de droits de l'Homme n'a jamais été l'une des priorités de nos gouvernements, alors qu'il s'agit, tout simplement, de garantir et de respecter la dignité de tout citoyen, de tout être humain qui vit dans les limites du territoire national.

*Propos recueillis par :
Guy Blaise Seydoux*

La Confédération générale du patronat du Congo – COGEPACO

Une feuille de route en 13 points

Créée le 17 août 1998, à Brazzaville, la Confédération générale du Patronat Congolais (COGEPACO) est un syndicat patronal confédéral, représentatif des PME, PMI, PMEA du Congo.

Elle a pour objectif de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres, créer et développer les PME, PMI, PMEA, en vue de leur participation aux performances économiques et la création d'emplois, former les chefs d'entreprises des PME, PMI, PMEA, et de contribuer au partenariat d'Affaires des membres affiliés.

Pour l'année 2010, la COGEPACO place, dans son agenda, 13 préoccupations : restauration de ses instances ; actualisation d'un fichier des entreprises crédibles ; formation des chefs d'entreprises des PME, PMI, PMEA ; cours d'anglais aux chefs d'entreprises PME, PMI, PMEA ; cours d'informatique aux chefs d'entreprises PME, PMI, PMEA ; financement des entreprises PME, PMI, PMEA ; prospection économique à l'étranger (recherche d'un partenariat gagnant-gagnant de ses membres); contribution effective à l'organisation d'une plateforme du secteur privé au Congo ; appui au renforcement des capacités du conseil supérieur du patronat du Congo ; participation aux élections consulaires du Congo ; réalisation des projets économiques demeurés en veilleuse, contribution au contrôle des prix, afin de lutter contre la fraude et contribuer aux lois qui régissent le secteur privé et le patronat du Congo.

Association jeunesse action et développement (Ajad)

L'heure du nouveau ; capitaliser la formation à la vie associative

Tirant les leçons des formations du PCPA, sur la vie associative, du 1^{er} au 30 mars 2009, à Brazzaville, les responsables de l'Ajad ont eu le courage de « renaître ». Ajad vient de tenir son premier conseil d'administration, le 6 mars 2010, à Brazzaville.

Les statuts qui régissaient cette organisation ne cadraient plus avec la norme standard de management d'une association. Pour remédier à ces insuffisances, une assemblée générale avait eu lieu, le 6 février 2011, à l'issue de laquelle les organes suivants ont été retenus : conseil d'administration ; commission financière de contrôle de gestion ; bureau exécutif national ; unité de gestion des projets ; bureaux locaux.

Avant cette assemblée générale, l'organigramme de l'Association Jeunesse Action et Développement se présentait comme suit : conseil national ; bureau exécutif national ; commission de contrôle et de vérification ; bureaux locaux. En outre, le président du conseil d'administration n'est plus à l'exécutif, comme dans les précédents statuts. L'autre changement, c'est l'entrée de l'organe de contrôle dans le conseil d'administration. Le conseil d'administration a aussi adopté le budget de l'année 2010, qui s'élève à 1.992.000 FCFA. L'action de l'Ajad, pour cette année, sera focalisée sur la formation des membres en informatique, la sensibilisation des jeunes sur le VIH/Sida, le changement climatique, l'alphabétisation de certains membres, les activités génératrices des revenus, en faveur des jeunes vulnérables et particulièrement les jeunes filles chefs de ménage.

En appliquant les informations reçues, lors des ateliers sur l'élaboration du référentiel de bonnes pratiques associatives, l'Ajad s'est dotée d'un siège (66, rue Itoumbi, Moundali Brazzaville), en co-location avec l'Asaïd (Association de services d'appui aux initiatives de groupements de développement). Mais, le point focal de Brazzaville demeure au 122 de la rue Makotimpoko, Moundali.

Enoch MANAKA.

DEFAP / Maroc : Soutien au retour

Ruffin Massengo, 32 ans, opticien

« Après une licence en mathématiques et physique au Sénégal, j'ai poursuivi mes études d'opticien au Maroc car ce métier est peu répandu dans mon pays, le Congo-Brazzaville. Pour payer mes études, j'ai travaillé dans les centres d'appel de 2005 à 2009, j'ai été responsable technico-commercial dans une société d'optique. J'ai traversé le Maroc en vendant des produits et des solutions d'entretien pour les lentilles de contact. Ce fut un bon moyen de me faire un carnet d'adresses. Ainsi j'ai payé mes études et acheté le matériel nécessaire à mon projet professionnel : ouvrir un atelier d'opticien.

Deux boutiques

L'ensemble du matériel est semi-automatique, donc pas trop sophistiqué, pour que les réparations puissent se faire au Congo-Brazzaville. J'ai toujours voulu rentrer au pays avec un métier mais un métier rare.

Clientèle congolaise, montures marocaines

J'ai parlé de mon projet de retour au Congo-Brazzaville à Jean-Luc Blanc, président de l'Eglise évangélique au Maroc. J'ai déposé un dossier de soutien à l'EEAM car il me manquait le financement pour l'agencement des deux boutiques. Passer par l'Eglise, ici au Maroc ou au Congo-Brazzaville, est aussi une façon « d'avoir la paix » par rapport aux responsables politiques. La centrale d'achat de verres et de montures de lunettes se trouve au Maroc, la clientèle est surtout congolaise, elle se trouve à Pointe Noire et à Brazzaville comme à Casablanca. Beaucoup de Congolais viennent se faire soigner au Maroc. Si je vends vingt paires de lunettes par mois, je m'en sors et je rembourse mon emprunt. Sur place, la caisse féminine de l'Eglise évangélique au Congo suivra le projet. J'ai déjà le projet d'ouvrir un magasin au Sénégal en 2011. »

Source : Revue Mission 197

REIPPER – CAFES

En route pour un partenariat

Le Réseau des intervenants sur le phénomène des enfants en rupture (REIPER) a organisé deux sessions de formation des éducateurs sociaux, à Brazzaville, du 21 au 25 septembre 2009 et, à Pointe-Noire, du 19 au 23 avril 2010. Elles ont porté sur l'introduction du travail social et l'intervention sociale et sur la méthode de recherche action participative au travail social (RAP). Animée par deux experts venus de Kinshasa : Sébastien KABW MUKANZ et Hilaire OMALETE OSAKO, la formation a mis en exergue la coopération sud-sud, entre le REIPER du Congo et le Centre africain de formation des éducateurs sociaux, basé à Kinshasa (Congo démocratique). A l'issue de la formation, les deux structures ont posé les bases d'un partenariat dont la signature pourrait intervenir dès que possible. L'information est d'Hilaire OMALETE OSAKO que nous avons interviewé.

Comment jugez-vous le travail qui se fait au Congo Brazzaville ?

Je voudrais d'abord signaler qu'au cours de la formation, nous avons montré l'historique du travail social, à partir de la charité jusqu'au niveau de l'accompagnement social, en passant par la prise en charge et l'encadrement des groupes vulnérables. Le plus important est que, dans l'intervention sociale, le bénéficiaire doit être au cœur du dispositif, mais on peut travailler en

travaillent pas souvent en synergie. Pour produire un travail de qualité, il faut agir en synergie, pour qu'il y ait un impact significatif sur le terrain.

nous venons de réaliser une action qui nous conduit vers un partenariat. Le délai de signature ne dépend que de la volonté des deux partenai-



Hilaire OMALETE OSAKO (2^e, accroupi de la droite vers la gauche)

prenant en compte le cadre légal de protection. C'est pourquoi nous sollicitons des autorités qu'elles mettent à notre disposition les textes sur l'action sociale, ou sur la protection sociale pour que les intervenants puissent s'en référer et respecter les normes sociales édictées par le gouvernement.

Ce travail se fait avec beaucoup du cœur et de passion, mais il faut qu'on ajoute une dimension de professionnalisation du travail social. Si cela s'ajoutait, on améliorerait la qualité des prestations et on pourrait mieux faire. Un autre constat : les acteurs ne

La synergie, c'est avec l'Etat, et entre les acteurs de la société civile, au niveau de la communauté et au niveau des partenaires. C'est un travail pour lequel il faut prendre en compte tous les acteurs. La volonté politique et celle des acteurs techniques sont importantes.

Un partenariat pourrait-il être signé, entre le REIPER et vous ?

Effectivement, c'est cela. Nous sommes très disposés. C'est, d'ailleurs, ce qui explique notre présence à Brazzaville. Le REIPER nous a rendu visite à Kinshasa. Nous en avons discuté. Et

res, mais pas de celle des acteurs techniques que nous sommes. Nous allons transmettre cette volonté à notre hiérarchie. Voyez-vous, voici un an depuis que nous avons discuté avec le REIPER. Et nous voici à un résultat.

Un message aux participants ?

Il s'agit de mettre en application ce qu'ils ont appris et de travailler en synergie. On ne peut évoluer qu'en tenant compte de nos complémentarités, nos limites et nos capacités.

Propos recueillis par : Bazin MBOUNGOU.

De l'eau potable au CEG de Nganga-lingolo, 48 ans après sa création

C'est dans un bus que le directeur des études intercepte une causerie à propos de l'adduction d'eau potable. Les membres de l'ADACPE sont intéressés à la situation chaotique qu'il leur présentée. Une visite est menée dans l'établissement, suivie d'une étude de faisabilité. C'est ainsi que l'ADACPE donne satisfaction à la doléance du collège d'enseignement général de Nganga-lingolo, dans le district de Goma Tsé-tsé, dans le département du Pool. Un puits d'eau avec fontaines y ont été installés. A cela, se greffent des latrines modernes.

La pluie s'est invitée au CEG de Nganga-lingolo. En sa compagnie, nous avons réalisé ce reportage. André BALONGANA, directeur des études du CEG, nous présente la situation difficile que son établissement a connue. «S'approvisionner en eau potable était une réelle difficulté pour le corps enseignant, non enseignant et les élèves. Au niveau de la cantine scolaire, il y avait des vendeurs d'eau dans des petits sacs en plastique communément appelés sachets, à raison de 25FCFA l'unité. Comme vous le savez, l'absence d'un point d'eau, dans un établissement scolaire, est un grand problème. A environ 200 mètres de cette école coule une rivière, mais y aller, à chaque besoin, est quand même une difficulté. Il faut noter que l'eau de la rivière n'est pas potable. Il y a donc là beaucoup de risques pour la santé. La qualité de l'eau que les vendeurs nous proposaient était douteuse. Mais c'était cela notre réalité, depuis des années », nous dit-il. Comme on le constate, la situation n'a été aisée pour les élèves et enseignants du collège de Nganga-lingolo, mais cela relève, désormais, du passé. Dans le cadre de cet approvisionnement, ADACPE, a instal-

lé une adduction qui dessert deux points l'un distant de 50 mètres, conduisant aux toilettes du personnel enseignant et l'autre, de 55

de l'eau en toute saison. La manipulation de cet ouvrage est manuelle», explique Emmanuel Wamba, Directeur technique d'ADACPE.



Les élèves s'abreuvant aux robinets

mètres, réservé aux élèves et au public. Les deux points sont équipés de cinq robinets dont un pour le corps enseignant, deux pour les élèves et deux pour le public.

« Nous avons eu à faire à un sol sablonneux. Ce qui nous a conduit à une technique spécifique, en plaçant, au plus vite, des buses. Ce puits a une profondeur de 7,56 m, avec surcreusage, avant surcreusage, l'eau est à une profondeur de 3 à 4 m. A 7,56 m, nous avons pris en compte les aléas de saison sèche. C'est un puits qui a

Des cas de maladie étaient souvent signalés, dans ce collège, à cause de la qualité d'eau. Le directeur des études affirme que « nous ne relevions pas des cas criards, mais des maladies diarrhéiques dues aux amibes et autres étaient fréquemment enregistrées. L'école les conduisait au centre de santé. Les parents prenaient la relève ». L'assurance sur la qualité d'eau de l'association pour le développement, l'assainissement et la construction des puits d'eau potable nous est donnée par Symplise Mampouya, Hygiénis-

te d'ADACPE. C'est lui qui s'occupe de la chloration de l'eau, une des opérations dans le traitement de l'eau des puits. « Après les opérations techniques, nous sommes passés à la chloration, pour avoir une eau saine. Il s'agit de faire usage du chlore. Pour ce puits, nous revenons deux fois le mois, pour traiter l'eau soit tous les 15 jours. Nous n'allons pas rester en permanence, une équipe de gestion est entrain de se mettre en place, pour nous relayer. Nous donnerons à cette équipe la formation appropriée pour qu'elle puisse bien se prendre en charge », nous a-t-il rassuré.

Ravis d'avoir de l'eau, élèves et enseignants nous ont exprimé leur satisfaction, mais qui risquerait d'être de courte durée, face aux actes d'incivisme dont les établissements scolaires sont victimes. Le collège n'est pas épargné.

«Nous sommes dans une zone où règne encore l'incivisme. Nous sommes souvent victimes des actes de vandalisme. Pour l'instant, nous avons un gardien, mais, après son départ. La question de sécuriser cet ouvrage se posera. Nous y

travaillons déjà avec l'association des parents d'élèves. Il nous reste à associer la police, pour trouver la solution qui convient. Mais cela, repose le problème de l'insécurité dans les établissements scolaires, face aux actes de vandalisme. C'est une situation qui n'est pas propre à notre collège, mais qui est générale » expose André BALONGANA. Tout le monde met la main à la pâte, Ngoma Epiphanie, élève en classe de 3^e: « l'année dernière, c'était difficile pour avoir de l'eau à boire. Il fallait acheter un petit sachet à 25FCFA. Et lorsqu'on n'en avait pas, il fallait attendre la fin des cours pour aller boire à la maison. La rivière, La Maloto, est loin d'ici. C'est vers la ferme de Kombé. Entre deux cours, nous n'avons que 5 minutes de pose. Juste le temps d'attendre le prochain professeur. Le risque est de manquer le cours lorsqu'on se décide d'aller boire de l'eau à la rivière ». Les toilettes modernes avec eau pour les élèves et les enseignants, et le puits, ce collège construit en 1962 n'en disposait pas. Notons que ce collège compte 1437 élèves, pour 14 classes pédagogiques, 20 professeurs et 17 agents à l'administration.

Justin Ducker MAMBIKI.

ALTERNATIVES CITOYENNES

Siège: Case J 043 V OCH Mougali III Brazzaville
République du Congo
Email: pcpaongo@yahoo.fr / www.pcpa-congo.org
Tél: + 242 538 34 24 / 645 35 57

Journal édité le par le Programme concerté pluri-acteurs Congo sous la responsabilité juridique de l'Association Terre et Village (ATV).

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA

Rédacteur en Chef : Justin MAMBIKI

Comité de rédaction : Jean-Louis VIELAJUS, Delphine ARNOULD, Roger BOUKA OWOKO, Anne COLLEHT TAFARO, Bernard PIROT, Jean Christophe AYA YOMBO, Olga Mireille KABANABANDZA, Alain Francis MBEMBA, Félix BATANTOU OUMBA, Justin MAMBIKI.

Imprimerie: Saint Paul **Tirage**: 2000 exemplaires **Montage** : Service de communication du PCPA-Congo

RELEX-Brazzaville

Après trois ans positifs au Congo, Laurent WASTELAIN est désormais au TPI pour le Rwanda

En charge des projets et programmes liés à l'Etat de droit et la justice, paix et démocratie au Congo, pendant trois ans (août de 2007 – avril 2010) Laurent WASTELAIN a participé à la gestion du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (PNDDR). Il a aussi participé au Projet de collecte des armes pour le développement (PCAD), au Projet d'appui à l'Etat de droit (PAED) et au Projet de consolidation de la réconciliation (PCR) par l'appui aux populations touchées par les conflits. En plus de cette fonction de chargé de programmes, Laurent a été, également, en charge de la presse et communication et Conseiller politique du Chef de délégation de l'Union européenne au Congo.

Quel bilan tirez-vous de votre mission? Comment scrutez-vous l'avenir de RELEX-Brazzaville?

Je tire un bilan extrêmement positif de mon expérience. Cela a été très enrichissant, professionnellement et humainement parlant. J'ai rencontré plusieurs personnes intéressantes, que ce soit au niveau des ONG qu'au niveau institutionnel et international. J'ai, plus particulièrement, travaillé



Laurent WASTELAIN

avec le Ministère de la Justice et des droits humains, les magistrats, avocats, personnel de justice mais, également, avec les directeurs et présidents d'ONG actives dans le domaine des droits humains, médias et de la justice, etc. Je pense aussi que le Projet d'appui à l'Etat de droit (PAED) a eu des résultats positifs et tangibles au Congo et que la suite de ce projet (PAREDA), qui va démarrer en juillet 2010, continuera de renforcer l'Etat de droit et une justice plus efficace et modernisée. Je vais continuer à m'intéresser de près au Congo, à travers ma collègue avec qui j'ai eu de très bonnes relations professionnelles, mes amis congolais et la presse nationale. L'Union européenne, au Congo, va poursuivre ses objectifs du 10ème FED, dans les années futures, particulièrement dans les domaines de la gouvernance démocratique, économique, financière et forestière. La poursuite de la réhabilitation de la route entre Kinkala et Mindouli, l'aide financière aux ONG, l'appui à la COMEG, etc. L'Union européenne et le Congo ont une longue histoire de coopération qui se poursuivra encore de longues années...

Vers quels horizons allez-vous exactement?

Je pars travailler, comme juriste, au Tribunal Pénal international pour le Rwanda, basé à Arusha, en Tanzanie.

Je travaillerai dans la section du greffe qui s'occupe de l'aide juridique et droits des accusés. J'espère pouvoir revenir, prochainement, au Congo, un pays que je ne connaissais pas, mais que j'ai appris à connaître et à apprécier. Le Congo est un beau pays avec des potentiels énormes, notamment touristiques.

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI.

Séminaire UDSK-CGT

Jean-Jacques GUIGON, pour un syndicalisme «... plus proche, plus à l'écoute, plus solidaire, plus efficace... »

Jean-Jacques GUIGON, Chargé de mission « Afrique » à la Confédération Générale du Travail (CGT), a animé un séminaire à Brazzaville, sur le renforcement des capacités du syndicalisme congolais. C'était en partenariat entre l'Union Syndicale Départementale du Kouilou (UDSK) et la CGT, sur financement du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA Congo). Ensemble nous avons fait le point de ce séminaire.

Quel sens donnez-vous à ce séminaire ?

Permettez-moi de commencer par placer ce séminaire dans son contexte : dans un monde en crise tel qu'il est aujourd'hui, la société civile, en général, le syndicalisme, en particulier, se retrouve porteur de responsabilités inégalées, historiques, pour répondre, à la place qui est la sienne, aux attentes des salariés, et à des populations en butte aux pires difficultés. Dans ce contexte,

avons mis la barre très haut !

Vous avez fait quelques suggestions aux séminaristes, pouvez-vous nous en rappeler quelques unes?

Oui, du style, ouvrez, et contribuez à ouvrir en grand les portes et les fenêtres du syndicalisme, d'un syndicalisme qui doit gagner en connaissance, en compétence, en confiance, en transparence et en démocratie. Mais, j'ai précisé que cette exigence là

lieu d'écoute, de respect des décisions prises et des engagements tenus. C'est de ce syndicalisme là que le Congo et le monde entier ont besoin. Il sera ainsi plus fort, pour agir efficacement, pour la réduction de la pauvreté, plus fort pour s'approcher des objectifs du Millénaire pour le Développement, plus fort pour gagner augmentations de salaire et amélioration des conditions de travail.

Pour cela, il se doit, également de renforcer ses capacités à négocier et à être force de propositions alternatives, dans les entreprises et avec les Pouvoirs Publics.

Qu'est-ce qu'on peut retenir de ce séminaire ?

Rien que sur la première journée, il y aurait mille et une choses à dire, mais je n'en retiendrai que trois : vous avez qualifié, avec une grande franchise et une grande lucidité,

(suite page 10)



Jean-Jacques GUIGON

nous ne pouvons pas ne pas être à la hauteur de la gravité de la situation ! Comme vous l'avez vu, nous

s'imposait à nous tous. Ici, comme ailleurs, le syndicat doit être, comme jamais, ce lieu d'accueil, ce

A Djambala, l'ACDIP se met en route

Des enfants autochtones scolarisés

Pour assister les peuples autochtones, les Bantous ont créé, à Djambala, l'association congolaise pour la défense et l'intégration des peuples autochtones. La tâche n'a pas été facile. Et pour cause, les peuples autochtones se rapelant les abus dont ils sont toujours victimes avaient opposé une fin de non recevoir à la suggestion. Mais Bantous et peuples autochtones ont pu dialoguer. Cela a permis de balayer le nuage.

L'ACDIP est une réponse au traitement que les bantous ont coutume d'infliger aux peuples autochtones. Vivant dans la forêt, ils sont victimes d'une forme de ségrégation qui ne dit pas son nom. Repoussés, méprisés, considérés comme « bas peuples » par les bantous, les peuples autochtones se battent pour leurs droits, en tant qu'êtres Humains, donc jouir des droits conformément à la déclaration universelle des droits de l'Homme. Agir seuls, dans le cas qui est le leur, serait un peu aléatoire. Une action concertée aurait plus d'impact. C'est ainsi que M. Mbimi Koakira, a créé l'Association congolaise pour la défense et l'intégration des peuples autochtones, pour travailler de concert avec les intéressés que sont les peuples autochtones de Djambala, dans le département des Plateaux.

L'ACDIP veut permettre à

ces compatriotes, une prise en charge médicale, scolaire et les intéresser aux activités agropastorales.

« Actuellement, l'association leur a permis d'acquérir 1,5 ha de terres. Ils y vivent et exercent leurs activités agropastorales. L'avantage est qu'ils sont sur leurs terres où ils vivent en toute quiétude. Ils sont instables sur les terres des bantous ; ceux-ci pouvant les chasser sans préavis » nous a affirmé M. Mbimi Koakira.

20 enfants des peuples autochtones, déjà, scolarisés

L'Education ? C'est la deuxième mission de l'ACDIP. Car « elle est la clé du renforcement des capacités et du développement d'une nation. La richesse matérielle d'un pays ou la quantité de puits de pétrole ou de mines de diamant dont il dispose ne compteront jamais autant que la qualité de son capital humain »,

déclarait un chef d'Etat africain, à la biennale de Maurice (3-6 décembre 2003). L'ACDIP ne s'éloigne pas de cette affirmation pour mieux travailler avec ces peuples autochtones. Elle leur a déjà permis de scolariser 20 enfants. Ceux qui connaissent une scolarité normale sont au cours moyen 1^{er} année (CM1). La scolarisation des enfants autochtones butte souvent sur l'irrégularité de ceux-ci à suivre les programmes. Ils sont assujettis à leurs besoins saisonnières qui réglementent leur mode de vie. Leur temps d'études est fonction de leurs occupations auxquelles ils accordent plus d'intérêts, en premier : la chasse et la cueillette. Mais l'ACDIP est engagée à relever le défi : terminer le cycle primaire ce qui est, quand même, un grand pas.

L'accès aux soins médicaux, aux droits humains,

des priorités pour l'ACDIP

Un autre tabou, c'est la médecine moderne. Le peuple autochtone est resté attaché à la médecine traditionnelle. Elle y croit tellement qu'il est bien difficile de lui faire accepter autre chose. « Au sujet des soins médicaux une grande étape a été franchie. Ils se soignent à l'hôpital. Il n'y a pas longtemps qu'un des leurs s'est fait opérer d'une hernie. Celui-ci se porte bien » a témoigné Mbimi Koakira.

L'ACDIP mène des campagnes de sensibilisation et d'information sur les droits Humains à leur égard. La conséquence est que, maintenant au moindre problème avec les bantous, ils accourent vers l'autorité compétente. Dans la plupart des cas, ils ont raison. Cela n'était pas possible, il y a quelques années.

Ces peuples autochtones ont accepté aussi de se

mettre aux activités agropastorales. Mais, il subsiste quelques craintes auprès des bantous qui refusent de consommer leur production. « L'expérience se passe si bien que nous l'avons déjà étendue dans le district de Lékana, notamment à Lagué », a déclaré le président de l'ACDIP, avant de projeter : « nous avons besoin des financements pour les projets d'éducation et agropastoraux. L'information que vient de donner le PCPA est la bienvenue. L'association va adhérer. Si nous sommes admis, comme membres, cela nous fera du bien. Nous allons étendre nos relations pour gagner des financements ».

Il est bon de croire que les réseaux sont un puissant outil pour le passage à grande échelle. Mais que vaut un projet sans financement ?

Justin Ducker MAMBIKI.

(Suite de la page 9)

le syndicalisme congolais d'inaudible, de coupé de la base, d'inefficace, de manquant de transparence, de dépendant du politique, de profondément divisé et de non attractif pour les jeunes. Rien que ça ! Mais, personnellement, je retiendrai surtout que, malgré tout ce que vous avez dénoncé, le potentiel syndical existe au Congo, il était là disséminé un peu dans chacune et chacun des participants. Il est également bien présent dans vos textes. Tout y est ! Il n'y a rien à inventer, les principes, vous les avez, vous les connaissez ; il suffit que progressi-

vement et, en partie, grâce à vous, ils rentrent progressivement dans la vie, dans la réalité, dans le quotidien du syndicalisme congolais.

Autant que vous, j'ai conscience que le terrain est escarpé, peut-être miné, mais je crains que ce ne soit le seul. Mais retenons, néanmoins, que ce chemin existe, que le syndicalisme congolais, dans un moment de son histoire, l'a tracé, même s'il met, actuellement parfois, ses pas sur une autre route que vous avez je n'y reviens pas sévèrement critiquée.

Troisième élément que je veux retenir : dès, cette première journée, j'ai ressenti, de votre part, une grande attention, une grande volonté

de vouloir changer les choses sans esprit de revanche, parce qu'il y a un attachement profond, normal et sincère à sa confédération qu'elle s'appelle CSC, CSTC ou COSYLAC. Et, tout cela, pour rendre toute son efficacité, toute sa raison d'être au syndicalisme congolais.

Si vous aviez à évoquer une autre préoccupation relative à ce séminaire, que diriez-vous ?

Le débat, ce besoin de se confronter intellectuellement à l'autre, est indispensable pour qui veut progresser, et il me semble que nous avons progressé. Une CSC, une CSTC, une COSYLAC qui veulent redevenir plus proches, plus à l'écoute,

plus solidaire, plus efficaces, c'est sous cette bannière que s'est tenu ce séminaire. J'ai trouvé cela extrêmement prometteur.

Je retiendrai, également, ce que l'on s'est dit sur la jeunesse, votre devoir et votre envie d'aller à sa rencontre, d'ouvrir plus largement vos organisations, de lui donner la possibilité d'y prendre des responsabilités. Et il en a été de même pour les femmes, aux petites tâches ou à la question du Genre. Elles valent tellement mieux que cela, et surtout, le syndicalisme, vêtu de l'habit de la parité, y gagnerait tellement en efficacité et en conquêtes sociales.

J'ai également à l'esprit ce

que l'on s'est dit sur l'ouverture, sur l'indispensable ouverture à la Société Civile, et sur tous ces sujets où vous pourriez travailler ensemble, en bonne intelligence et en complémentarité. C'est là, aussi, que se trouve l'efficacité.

J'ai à l'esprit, enfin, tout ce que l'on s'est dit, quotidiennement, sur les questions de bonne gouvernance, de transparence et de démocratie. Je ne vais pas développer, mais nous sommes là au cœur du PCPA, au cœur du Programme Concerté Pluri Acteurs, et au cœur de règles de vie à conforter partout.

Propos recueillis par :
Pierre BEDI.

50 ans d'indépendance du Congo : quel bilan pour la société civile ?

Paul KAMPAKOL : « Hier, nous subissions les orientations du parti unique, aujourd'hui nous subissons les orientations des bailleurs des fonds »

Le Secrétaire général du Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC), part de l'action des syndicats au Congo, aux lendemains de l'indépendance du pays, pour aboutir à l'action actuelle des organisations de la société civile. Bien entendu, il s'arrête, un moment, sur la période du monopartisme, pour montrer l'expression des citoyens, leur manière de participer à la conception et la mise en œuvre des politiques publiques de développement. Notre interlocuteur se prononce sur ce que seraient les organisations de la société civile demain. Dans cette projection, Paul KAMPAKOL indique le rôle que joueraient les organisations de la société civile face aux financements des bailleurs. La concertation, le dialogue, le lobbying, la crédibilité et la compétence sont les maîtres mots du Secrétaire général du Forum des jeunes entreprises du Congo.

50 ans d'indépendance, quel bilan pour la société civile congolaise ?

L'histoire écrite de notre pays ne donne pas beaucoup d'éléments pour apprécier le chemin parcouru par notre société civile ou mieux, par les organisations de la société civile. Mais si l'on considère la société civile comme l'ensemble des initiatives prises par les citoyens, au sein d'une société, hors parti politique, et dans le sens de prendre en main certains problèmes dans des domaines spécifiques, l'on peut donc fortement reconnaître qu'il y a du chemin qui a été fait. La plus forte expression de cette organisation des populations est, bien entendu, l'action syndicale. Nul n'est besoin de vous rappeler que les plus grands événements que le Congo a connus, sont l'émanation des syndicats. Juste après les indépendances, la première manifestation des populations est partie des syndicats qui ont manifesté le mécontentement des travailleurs qui, finalement, n'était rien d'autre qu'un désaveu des populations (des citoyens) face à la manière de prendre en considération leurs préoccupations.

Dans les années 90, alors que le parti unique trainait le pas, pour adopter le pluralisme énoncé par l'appel de la Baule, c'est encore, par le biais des syndicats que le processus va s'accélérer. Il est vrai que l'on peut nous dire que ces syndicats appartenaient aux

partis uniques, mais il faut comprendre que même lorsque l'on croit les muse-ler, les gens trouvent toujours un moyen de s'organiser, et donc de s'exprimer.



Paul KAMPAKOL

Mais, finalement, ces syndicats ont été récupérés par le politique pour les phagocyter. Etes-vous de cet avis ?

Il faut reconnaître que les politiques ont bien conscience de la force des populations organisées. Et pour cause, lorsque le parti unique est instauré, le politique crée les organisations des masses, pour l'aider à canaliser les expressions « populaires », aujourd'hui on dirait plutôt « citoyennes ».

Notamment, la jeunesse et les femmes qui, comme

vous le savez, sont immédiatement après les travailleurs, les couches sociales qui peuvent se mobiliser spontanément. Ce qui justifie l'existence des mouvements comme la JMNR,

organisations, on a dit des masses, mais ce sont des organisations de la société civile. Les masses désignent les populations qui connaissent leurs besoins, qui savent comment s'exprimer, qui peuvent poser des problèmes et aider les pouvoirs à les identifier et à proposer des solutions.

A côté de cela, il y avait les Eglises qui ont encadré la jeunesse avec les mouvements tels les Scouts, la Jeunesse ouvrière et chrétienne. Les organisations de la société civile ont toujours existé, mais elles ont eu des formes d'expression différentes, selon le contexte.

Et actuellement, comment s'exprime la société civile ?

A côté des syndicats, on a beaucoup d'organisations qui se sont structurées, dans la même optique. Mais, la capacité que les syndicats avaient, sous le parti unique, de pouvoir s'organiser, à poser les revendications, est en baisse. On sent un très grand relâchement.

Cela pose la question de l'indépendance des acteurs non étatiques. Hier, lorsque le syndicat levait le ton, c'était considéré comme une contribution pour l'évolution du parti, mais, aujourd'hui, dès que la société civile le fait, c'est vu comme une action contre le pouvoir, donc pour renverser le pouvoir.

Le rôle de la société civile n'est pas de dire au parti au pouvoir : « écarte toi pour que je m'installe »,

plutôt de dire : vous pouvez mieux faire. Tout ce qu'elle relève va dans ce sens. Alors, certains partis politiques prêtent beaucoup d'attention à ce que pensent les organisations de la société civile, d'autres, pas du tout. Je crois que ceux de notre pays ne nous écoutent presque jamais. Et pourtant, ils le devraient, car les accords de Cotonou nous donnent le véritable sens de la trilogie qui doit exister entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile.

Les pouvoirs publics arrêtent un certain nombre de solutions qu'ils pensent être politiquement utiles pour le secteur privé et les organisations de la société civile. Lesquels secteur privé et société civile arrivent, eux-mêmes, à identifier leurs problèmes. Pour qu'une société civile soit dynamique, il faudrait qu'elle arrive à identifier, secteur par secteur, les problèmes qui se posent aux populations, proposer une gamme de solutions, interpellier les pouvoirs publics qui devraient proposer une panoplie de solutions, qui leur est proposée, retenir celle qui convient.

On ne devrait absolument pas apporter des solutions aux problèmes qui ne sont pas posés ou mieux, apporter des solutions qui n'intéressent pas les populations, si l'on souhaite vraiment leur adhésion. C'est là que se situe le rôle capital de la société civile.

(Suite page 12)

(Suite de la page 11)

Vous poser là les bases de la société civile demain. Qu'avez-vous à dire sur les perspectives, en termes de concertation, de rôle à jouer, etc.?

Il faut prendre le schéma type des associations sportives. Qu'est-ce qu'on voit ? Il y a, d'un côté, le ministère des sports qui représente les pouvoirs publics, et de l'autre, les associations sportives ou les clubs qui sont affiliés aux différentes fédérations sportives. Le

ministère des sports est en perpétuel dialogue avec les fédérations, pour s'assurer que les clubs et autres associations sportives qui, pourtant, sont librement créés, seront en mesure de participer à tous les grands événements sportifs, nationaux ou internationaux. Ici, il y a du respect, de la complémentarité et, surtout, de la non ingérence. Enfin, au moins en théorie ! En tout cas, il suffit de prendre le fonctionnement des associations sportives avec le ministère des sports, pour le transposer au niveau des

organisations de la société civile, des autres ministères, pour comprendre qu'il n'est pas question de demander aux organisations de la société civile de se prendre en charge outre mesure. De la même façon que le ministère des sports, c'est-à-dire les pouvoirs publics, participent au budget des clubs et des fédérations, il devrait en être de même pour les autres organisations de la société civile qui ont des accords de partenariat avec les départements ministériels techniques. Chaque ministère

technique devait avoir en face une catégorie d'organisations de la société civile, structurées en thématique ou en zone d'intervention. C'est à ce niveau qu'intervient la différence que l'on peut faire entre l'agrément et le récépissé. Le premier est l'accord d'un ministère technique qui reconnaît les capacités d'une OSC à travailler avec lui, selon les critères qui lui sont propres, alors que le second est la reconnaissance juridique sans laquelle une OSC ne peut avoir une existence légale.

Celle-ci n'est pas une autorisation d'exister, mais une reconnaissance issue d'une déclaration librement faite par les membres de l'OSC. Il y a trop de confusion à ce niveau. Le récépissé n'est délivré qu'une seule fois, pour toute la durée de l'organisation ou association, alors que l'on peut avoir plusieurs agréments. Bref, ceci est un autre sujet...

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI.

« Il n'y a pas un bilan global, surtout que la société civile n'a pas un organisme fédérateur », déclare Lécas Atondi Monmondjo

Cette grande figure de l'histoire du pays, qui continue à œuvrer dans le monde associatif, Lécas Atondi Monmondjo, jette un regard sur l'histoire de la société civile et sur ce qu'elle est au Congo. Soucieux de voir les journalistes bien faire leur travail, cet enseignant d'université (faculté des lettres et des sciences humaines, université Marien Ngouabi) à la retraite, est au service de l'OCM, une organisation d'autorégulation. Il termine son propos par un appel aux bailleurs pour voler au secours de l'OCM (Observatoire congolais des médias), donc de la presse.

50 ans d'indépendance, quel bilan pour la société civile congolaise ? Comment s'exprime-t-elle ? Quelles perspectives ?

« C'est quelque chose de tout à fait récent. Il n'y a pas longtemps qu'on parle de société civile, dans ce pays, même en Europe. Il faut, d'abord, dire que la société civile est née des limites du travail des élus représentatifs des citoyens. On a observé, en France, le taux d'absentéisme des sénateurs et députés, ils ont mandat pour défendre les intérêts des collectivités et des populations. Ils ne sont jamais là. Les gens s'étaient mis à s'interroger, ont pensé qu'il faut créer des organisations apolitiques et qui réfléchissent sur des problèmes des citoyens, et trouvent donc des moyens de faire entendre leur voix, par les canaux qui sont les leurs. Ceci afin que ceux qui sont leurs mandataires prennent conscience. L'écologie en France a été, d'abord, une

affaire de la société civile, avant qu'elle ne devienne une préoccupation du gouvernement. Même dans notre société de jeune démoc-

té civile

Au Congo, il y a des organisations de la société civile qui sont nées dans les an-

droits de l'Homme. Il y en a d'autres qui s'intéressent aux questions de développement.

Leurs interventions mériteraient d'être connues, malheureusement la bonne volonté de ces organisations ne suffit pas. Elles manquent de ressources. C'est une bonne chose que souvent elles signent des partenariats extérieurs. L'Etat ne leur apporte pas grand chose.

La vie associative est née, surtout, après la conférence nationale. Je crois que chaque association a son propre bilan à faire. A partir de cela, on peut dégager quelques perspectives de travail. Il n'y a pas un bilan global, surtout que la société civile n'a pas un organisme fédérateur. Chacun est de son côté. Il y en a qui sont associés.

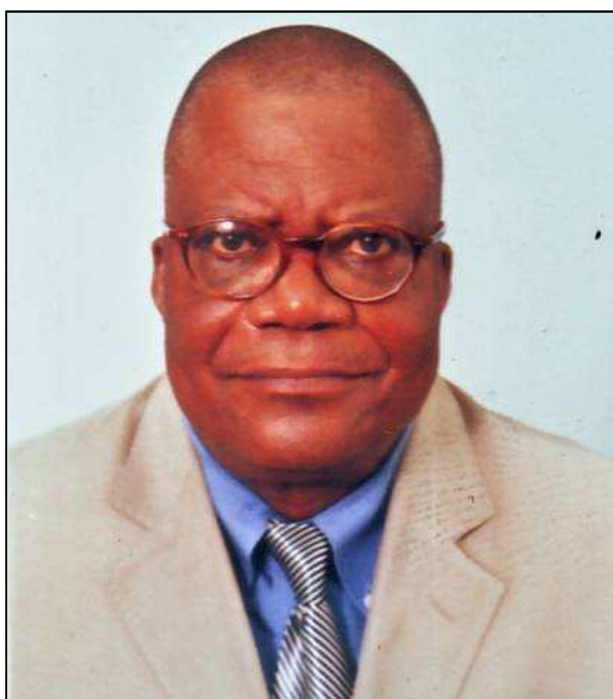
Là où il y a des fédérations, c'est possible de faire ce travail. Mais, de façon générale, les organisations travaillent de façon dispersée. Il faut souligner aussi que 50 ans, dans un pays, si cela

pouvait être considéré comme une tranche de l'histoire, c'est très peu. Mais, c'est beaucoup.

Relancer le monitoring de l'OCM

Pour parler de ce qui se passe dans mon domaine, celui de la presse, à l'Observatoire Congolais des Médias, nous abattons un travail colossal : apprendre aux journalistes à bien faire leur travail. On avait un monitoring qui sortait un bulletin qui faisait la critique de leurs contres performances, pour leur apporter des corrections nécessaires et la formation, proprement dite. On bénéficiait, un temps, de l'assistance de l'Institut Vie et Paix qui a fermé. On pense peut-être, à votre niveau, avoir des ressources nécessaires pour continuer ce travail parce que les journalistes sont des auxiliaires de la démocratie ».

Propos recueillis par : J D M.



Lécas Atondi Monmondjo

cratie, on n'est pas très heureux des résultats de nos élus. Mais, les civils, les peuples peuvent réaliser des actions pour réduire la pauvreté.

1990, éclosion de la société-

nées 1990 c'est-à-dire au moment de la démocratisation de ce pays. Elles travaillent sur différents champs. Je connais une qui s'occupe de l'Univers carcéral. Il y a l'OCDH qui s'occupe des